

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 9
- présents: 8
- votants : 8

L'an deux mil vingt cinq, le 3 juin

le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE

dûment convoqué à la date du : 27/05/2025

s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PASSAQUET, Maire

***Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BORGET J-P, BUIRET C.,
GUILLEMOT C. JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.***

Absents : BLACHE M.

Secrétaire de séance : Christiane BUIRET

N° 2025-04-02

OBJET : Subventions aux associations

Considérant les demandes de subventions pour l'année 2025 émanant de diverses associations ;

Vu le budget primitif de l'année 2025 et notamment la somme de 4 100 € inscrite à l'article 6574 ;

Sur proposition de son Maire, qui décide d'allouer un montant total de 3100 euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'allouer à diverses associations un montant total de subventions de 3100 €, ventilé selon l'état ci-joint.
Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2025

Délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2025

Ramasse

Nom de l'association	Siège à	Montant voté
Patrimoine de Ramasse	RAMASSE	200 €
Notre Dame des Conches	RAMASSE	200 €
L'Entrée des Artistes	RAMASSE	200 €
Société de Chasse de Ramasse	RAMASSE	200 €
Ramasse Rock danses	RAMASSE	200 €
Comité de Fleurissement	RAMASSE	200 €
Association pour l'animation et la sauvegarde des sites religieux de Ramasse	RAMASSE	200 €
Les Pilot'Ain	RAMASSE	200 €
TOTAL ASSOCIATIONS Ramasse		1 600 €

Villereversure

Nom de l'association	Dossier reçu en 2025	Siège à	Montant voté
Sou des Ecoles	non	VILLEREVERSURE	400 €
Club de l'amitié	non	VILLEREVERSURE	150 €
Echo du Suran	non	VILLEREVERSURE	150 €
Amicale des donneurs de sang de la Vallée du Suran	oui	VILLEREVERSURE	100 €
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	oui	VILLEREVERSURE	100 €
ADMR des 2 Vallées	oui	VILLEREVERSURE	200 €
TOTAL VILLEREVERSURE			1100 €

Département de l'AIN
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de SAINT ETIENNE DU
BOIS
Commune de RAMASSE

Associations extérieures

Nom de l'association	Siège à	Montant voté
AGEK	HAUTECOURT	100 €
BTP CFA AIN / 1 élève Paubel Noé	BOURG EN BRESSE	100 €
MFR Cormaranche en Bugey / Guillemot Cléos	CORMARANCHE EN BUGEY	100 €
MFR La Vernée / 2 élèves Demurger Nolhan , Donin Clément	PERONNAS	100 €
TOTAL		400 €

Totaux

Lieux	Voté
RAMASSE	1 600
VILLEREVERSURE	1100
EXTERIEURES	400
TOTAL SUBVENTIONS	3 100 €

*Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus
Pour Copie Conforme,
Le Maire, Christian PASSAQUET*



